

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (N° 1943)

Adopté

N° CL74

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« conformément aux dispositions »

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel